

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

## RÉGIMES DE RETRAITE DES MINES, DE LA SEITA ET DIVERS



PROGRAMME 195

---

**RÉGIMES DE RETRAITE DES MINES, DE LA SEITA ET DIVERS**

---

**Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers**

---

Programme n° 195 | BILAN STRATÉGIQUE

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Marie CHANCHOLE

*Sous-directrice à la direction du budget*

Responsable du programme n° 195 : Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Le programme « Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers » porte les subventions qui visent à équilibrer financièrement un ensemble de régimes spéciaux de retraite qui ont pour caractéristique commune d'être fermés (c'est-à-dire qu'il n'y a plus aucun nouvel affilié) et en rapide déclin démographique. Certains régimes comportent encore un petit effectif de cotisants, alors que d'autres sont quasiment éteints. Ces régimes étant en incapacité de se financer par eux-mêmes dans le cadre d'un fonctionnement en répartition, l'État leur verse, via ce programme budgétaire, des subventions qui traduisent l'expression de la solidarité nationale envers les bénéficiaires de ces différents régimes. La subvention forfaitaire de 55 M€ au régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles qui était versée par le programme 195 a été supprimée en loi de finances initiale pour 2020.

L'ensemble de la dépense du programme s'est élevée à 1 199,5 M€ en 2020, après 1 305,1 M€ en 2019, soit une diminution de 105,6 M€ (-8 %).

La diminution de la dépense s'explique principalement par la démographie des régimes : ainsi, le régime des Mines, qui représente 85 % de la dépense du programme, a vu l'extinction de 16 187 pensions en 2020 contre 4 662 créations de pension, y compris pensions de réversion (soit une disparition nette de 11 525 pensions).

En contrepartie du financement par la solidarité nationale, l'État demande aux organismes chargés de la gestion de ces régimes une action efficace, réalisée à un coût maîtrisé, mesurée notamment au travers des indicateurs de performance du programme. En particulier, la signature en juin 2018 de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2018-2021 de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines (CANSSM) s'inscrit dans cette perspective et dans le respect de l'article 14 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Afin de mesurer et comparer les progrès réalisés, la méthodologie de la plupart de ces indicateurs a été uniformisée au sein de la mission « Régimes sociaux et de retraite ». Pour des régimes en déclin démographique, l'enjeu principal est en effet de maintenir et d'améliorer les indicateurs de gestion, dans un contexte de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires et de coûts fixes par nature difficilement pilotables. L'analyse des résultats de ces indicateurs démontre l'atteinte des objectifs fixés en projet de loi de finances.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Optimiser la gestion des régimes</b>
INDICATEUR 1.1	Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits)
INDICATEUR 1.2	Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (caisse des mines)
INDICATEUR 1.3	Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (régime SEITA)
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Optimiser le taux de recouvrement</b>
INDICATEUR 2.1	Taux de récupération des indus et trop versés

---

**Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers**

---

Programme n° 195 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF

## 1 – Optimiser la gestion des régimes

## INDICATEUR

## 1.1 – Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Régime de retraite des mines	€	175	180	195	195	205	195
Régime SEITA	€	336,9	341,6	346,4	344,7	340,6	346,4

## Commentaires techniques

Source des données : CANSSM et service gestionnaire de la Caisse des dépôts pour les mines, l'APC pour le régime de la SEITA.

Mode de calcul : montant des rémunérations versées à l'institution gestionnaire rapporté au nombre de dossiers de primo-liquidation de pension traités.

Régime de retraite des mines : l'indicateur rapporte les seuls coûts de personnel directement rattachés au processus de liquidation au nombre de primo liquidations suite à la prise en compte des amortissements de différents projets informatiques.

Régime de retraite de la SEITA : le coût unitaire de la primo-liquidation en tant qu'acte de gestion est un des éléments du calcul global de la rémunération de l'APC qui repose sur un tarif par acte de gestion et intègre également les coûts de fonctionnement pour l'APC. L'indicateur repose donc sur un calcul de coût complet et non sur la présentation de la seule masse salariale. La progression du coût de primo-liquidation est donc celle du coût unitaire de l'acte de gestion fixé par l'APC, revalorisé chaque année en fonction de l'inflation prévisionnelle et ajusté en fin d'exercice sur la base du coût constaté.

## INDICATEUR

## 1.2 – Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (caisse des mines)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Rémunération de la caisse des dépôts pour la fonction service de la prestation	M€	13,2	12,7	12,3	12,1	12,3	12,3
Masse des prestations servies	M€	1359	1299	1247	1253	1240	1247
Ratio	c€	0,97	0,98	0,99	0,97	0,99	0,99

## Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts

Mode de calcul : Cet indicateur rapporte le montant de la rémunération de la Caisse des Dépôts par la CANSSM au montant des prestations légales versées aux mineurs retraités.

Ce ratio ne prend pas en compte les prestations légales versées par la Caisse des dépôts aux agents statutaires de la CANSSM, qui font l'objet d'une rémunération forfaitaire.

**Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers**

Programme n° 195 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR****1.3 – Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (régime SEITA)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Rémunération de l'APC pour la gestion	€	268000	265 160	275 000	275 000	275 000	275 000
Masse des prestations servies	M€	151,6	146,8	139,3	142	141,3	139,3
Ratio	c€	0,17	0,18	0,20	0,19	0,20	0,20

**Commentaires techniques**Source des données : APC

Mode de calcul : cet indicateur rapporte la rémunération de l'APC qui correspond à la facture totale pour ce régime (y compris les charges directes) aux prestations servies qui correspondent aux seules prestations légales.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le coût moyen d'une primo-liquidation augmente se stabilise dans le régime de la SEITA (gestion par l'APC), tandis qu'il augmente dans le régime des mines (gestion par la Caisse des dépôts et consignations). S'agissant de l'acte de gestion le plus complexe du processus « retraite » qui mobilise un volant de moyens incompressibles (frais fixes), la tendance haussière du coût de la primo-liquidation est appelée à se confirmer à l'avenir. L'augmentation constatée ces dernières années demeure toutefois modérée.

S'agissant des frais de gestion, la part qu'ils représentent par rapport à la masse de prestations servies est relativement réduite pour les deux régimes.

**OBJECTIF****2 – Optimiser le taux de recouvrement****INDICATEUR****2.1 – Taux de récupération des indus et trop versés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Régime de retraite des mines	%	97,9	91,6	99	97,6	96,0	99
Régime SEITA	%	92	93	95	95	89	95

**Commentaires techniques**Source des données : Caisse des dépôts, APC

Mode de calcul : Pour la Retraite des mines, les trop versés correspondent dans la majorité des cas, à des prestations servies postérieurement au décès du titulaire.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans le cadre des mesures prises par les deux régimes afin de maîtriser leurs coûts de gestion, une sensibilisation sur le sujet du recouvrement des indus a permis d'améliorer le taux de recouvrement et le suivi des dossiers susceptibles de déboucher sur un recouvrement effectif. Ces éléments ont permis aux deux régimes d'améliorer leur taux de recouvrement au cours des dernières années. Le niveau atteint depuis quelques années est désormais plus difficile à dépasser, la dépense en gestion nécessaire pour y arriver étant susceptible de dépasser le gain financier attendu, particulièrement dans le cas de régimes en forte décroissance démographique.

**Régime des mines :** Le régime est caractérisé par une forte population de retraités résidant à l'étranger (19 %) pour lesquels le délai de connaissance des décès est plus long qu'en France. De plus, le nombre de décès enregistrés par le régime minier est supérieur à celui des admissions, le régime des mines étant un régime fermé depuis 2010, il est devenu un régime où les droits dérivés sont majoritaires.

Suite aux décès des titulaires de pensions de réversion, le recouvrement des trop perçus après décès s'avère plus complexe qu'auprès d'un titulaire de droit propre, faute de connaître les héritiers ou les tiers encaisseurs.

Dans ce contexte particulier propre au régime minier les opérations de recouvrement s'avèrent complexes et coûteuses surtout s'agissant de pensionnés résidant à l'étranger.

Les abandons de créances ou de remises de dettes sont soumises à l'approbation de l'agent comptable de la CANSSM. Celui-ci ne se prononçant pas sur les états d'abandons de créances présentés par le gestionnaire administratif, les comptes comptables ne peuvent être apurés, ce qui contribue à la dégradation de cet indicateur.

Le gestionnaire administratif a mis en place un plan d'action qui a permis d'améliorer l'indicateur de référence. Pour contrer l'augmentation des trop perçus, une enquête d'existence est diligentée chaque année pour les résidents à l'étranger, et le versement de la pension est suspendu en cas « de non réponse », ce qui équivaut à la traiter selon la procédure de « présomption de décès ».

La mutualisation des contrôles d'existence, mise en place au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, a permis de généraliser ces contrôles à la totalité des pensionnés résidant à l'étranger et pour l'ensemble des prestations de retraites.

### **Régime de la SEITA :**

Pour ce qui concerne la SEITA, le solde total des indus au 31 décembre 2019 s'élève à 144 960,77 € provisionnés à hauteur de 69 614,96 € (la méthodologie adoptée par l'APC conduit à ne pas provisionner les créances de l'année). La provision est constituée selon la méthode suivante : créances N provisionnées à 0 %, créances N-1 provisionnées à 50 %, créances N-X et antérieures provisionnées à 100 %. Le recouvrement des indus s'effectue généralement de manière échelonnée par prélèvement sur les échéances de la pension de réversion. Les indus constatés en fin d'année N dégradent mécaniquement le taux de recouvrement de l'exercice N.

C'est particulièrement le cas en 2020 : deux indus importants constatés en fin d'année (connaissance tardive du décès) ont une incidence sérieuse sur le taux de recouvrement global de l'exercice.



---

**Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers**

---

Programme n° 195 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>			
<i>Consommation 2020</i>			
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 062 671 605 1 056 165 042	<b>1 062 671 605</b> <b>1 056 165 042</b>	1 062 671 605
02 – Régime de retraite de la SEITA	139 238 024 141 980 383	<b>139 238 024</b> <b>141 980 383</b>	139 238 024
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 343 337 1 283 799	<b>1 343 337</b> <b>1 283 799</b>	1 343 337
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	120 000 100 000	<b>120 000</b> <b>100 000</b>	120 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)		<b>0</b> <b>0</b>	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 203 372 966</b>	<b>1 203 372 966</b>	<b>1 203 372 966</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 843 741	-3 843 741	
Total des AE ouvertes	1 199 529 225	1 199 529 225	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 199 529 224</b>	<b>1 199 529 224</b>	

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>			
<i>Consommation 2020</i>			
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 062 671 605 1 056 165 042	<b>1 062 671 605</b> <b>1 056 165 042</b>	1 062 671 605
02 – Régime de retraite de la SEITA	139 238 024 141 980 383	<b>139 238 024</b> <b>141 980 383</b>	139 238 024
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 343 337 1 283 799	<b>1 343 337</b> <b>1 283 799</b>	1 343 337
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	120 000 100 000	<b>120 000</b> <b>100 000</b>	120 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)		<b>0</b> <b>0</b>	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 203 372 966</b>	<b>1 203 372 966</b>	<b>1 203 372 966</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-3 843 741	-3 843 741	
Total des CP ouverts	1 199 529 225	1 199 529 225	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 199 529 224</b>	<b>1 199 529 224</b>	

## Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 101 475 046 1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046 1 101 475 046
02 – Régime de retraite de la SEITA	146 914 555 147 387 488	146 914 555	146 914 555 147 387 488
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 620 352 1 186 419	1 620 352	1 620 352 1 186 419
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	140 000 101 000	140 000	140 000 101 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	55 000 000 55 000 000	55 000 000	55 000 000 55 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 305 149 953</b>		<b>1 305 149 953</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 101 475 046 1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046 1 101 475 046
02 – Régime de retraite de la SEITA	146 914 555 147 387 488	146 914 555	146 914 555 147 387 488
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 620 352 1 186 419	1 620 352	1 620 352 1 186 419
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	140 000 101 000	140 000	140 000 101 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	55 000 000 55 000 000	55 000 000	55 000 000 55 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 305 149 953</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 305 149 953</b>		<b>1 305 149 953</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 305 149 953	1 203 372 966	1 199 529 224	1 305 149 953	1 203 372 966	1 199 529 224
Transferts aux ménages	11 000	15 000	10 000	11 000	15 000	10 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Transferts aux autres collectivités	1 305 138 953	1 203 357 966	1 199 519 224	1 305 138 953	1 203 357 966	1 199 519 224
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 203 372 966</b>			<b>1 203 372 966</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-3 843 741			-3 843 741	
<b>Total*</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 199 529 225</b>	<b>1 199 529 224</b>	<b>1 305 149 953</b>	<b>1 199 529 225</b>	<b>1 199 529 224</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						3 843 741		3 843 741
<b>Total</b>						<b>3 843 741</b>		<b>3 843 741</b>

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>						<b>3 843 741</b>		<b>3 843 741</b>

---

**Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers**

---

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI Consommation</i>						
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines		1 062 671 605 1 056 165 042	1 062 671 605 1 056 165 042		1 062 671 605 1 056 165 042	1 062 671 605 1 056 165 042
02 – Régime de retraite de la SEITA		139 238 024 141 980 383	139 238 024 141 980 383		139 238 024 141 980 383	139 238 024 141 980 383
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer		1 343 337 1 283 799	1 343 337 1 283 799		1 343 337 1 283 799	1 343 337 1 283 799
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF		120 000 100 000	120 000 100 000		120 000 100 000	120 000 100 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)			0 0			0 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>1 203 372 966</b>	<b>1 203 372 966</b>	<b>0</b>	<b>1 203 372 966</b>	<b>1 203 372 966</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-3 843 741	-3 843 741		-3 843 741	-3 843 741
Total des crédits ouverts	0	1 199 529 225	1 199 529 225	0	1 199 529 225	1 199 529 225
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>1 199 529 224</b>	<b>1 199 529 224</b>	<b>0</b>	<b>1 199 529 224</b>	<b>1 199 529 224</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+1	+1		+1	+1

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 203 372 966	1 203 372 966	0	1 203 372 966	1 203 372 966
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>1 203 372 966</b>	<b>1 203 372 966</b>	<b>0</b>	<b>1 203 372 966</b>	<b>1 203 372 966</b>

## Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	48 134 919	48 134 919	0	48 134 919	48 134 919
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>48 134 919</b>	<b>48 134 919</b>	<b>0</b>	<b>48 134 919</b>	<b>48 134 919</b>

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---



## Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) <b>1 199 529 225</b>	CP ouverts en 2020 * (P1) <b>1 199 529 225</b>
AE engagées en 2020 (E2) <b>1 199 529 224</b>	CP consommés en 2020 (P2) <b>1 199 529 224</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1</b>	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>1 199 529 224</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) <b>0</b>					
	<b>Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
	AE engagées en 2020 (E2) <b>1 199 529 224</b>	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) <b>1 199 529 224</b>	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## ACTION

## 01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines		1 062 671 605 1 056 165 042	<b>1 062 671 605</b> <b>1 056 165 042</b>		1 062 671 605 1 056 165 042	<b>1 062 671 605</b> <b>1 056 165 042</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 062 671 605	1 056 165 042	1 062 671 605	1 056 165 042
Transferts aux autres collectivités	1 062 671 605	1 056 165 042	1 062 671 605	1 056 165 042
<b>Total</b>	<b>1 062 671 605</b>	<b>1 056 165 042</b>	<b>1 062 671 605</b>	<b>1 056 165 042</b>

La subvention versée en 2020 à la CANSSM pour le financement du régime d'assurance vieillesse des mines s'avère inférieure de 6 506 563 € (soit un écart de -0,6%) au montant prévu en loi de finances initiale pour 2020. Cet écart est lié à une surmortalité des affiliés du régime de retraite sur l'année.

## ACTION

## 02 – Régime de retraite de la SEITA

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Régime de retraite de la SEITA		139 238 024 141 980 383	<b>139 238 024</b> <b>141 980 383</b>		139 238 024 141 980 383	<b>139 238 024</b> <b>141 980 383</b>

## Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	139 238 024	141 980 383	139 238 024	141 980 383
Transferts aux autres collectivités	139 238 024	141 980 383	139 238 024	141 980 383
<b>Total</b>	<b>139 238 024</b>	<b>141 980 383</b>	<b>139 238 024</b>	<b>141 980 383</b>

La subvention du programme 195 versée au régime de retraite de la SEITA a été supérieure de 2 742 359 € aux prévisions établies dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, soit un écart d'environ 2%. Cet écart s'explique principalement par une sous-estimation, lors de la programmation, de la pension moyenne versée aux bénéficiaires, dont un effet lié à la revalorisation différenciée des pensions de retraite au 1<sup>er</sup> janvier.

Au 31 décembre 2020, le régime comptait 7 286 titulaires d'une pension de retraite (-4,5% en variation annuelle) et ne compte désormais plus aucun cotisant actif.

## ACTION

## 04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer		1 343 337	<b>1 343 337</b>		1 343 337	<b>1 343 337</b>
		1 283 799	<b>1 283 799</b>		1 283 799	<b>1 283 799</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 343 337	1 283 799	1 343 337	1 283 799
Transferts aux autres collectivités	1 343 337	1 283 799	1 343 337	1 283 799
<b>Total</b>	<b>1 343 337</b>	<b>1 283 799</b>	<b>1 343 337</b>	<b>1 283 799</b>

La subvention de l'État en 2020 versée au régime de retraite des régies ferroviaires d'outre-mer (CRRFOM), régime fermé et en extinction, qui ne réunissait plus que 62 bénéficiaires en décembre 2020, a été inférieure de 59 538 € aux prévisions sous-jacentes au PLF 2020. Cet écart résulte d'une baisse plus importante que prévue du nombre de pensionnés, mais cet écart n'est que peu significatif au regard du montant global du programme.

Compte tenu du nombre d'affiliés en décroissance continue, la précision de la prévision (rapportée aux masses de pensions servies) est appelée à se dégrader à l'avenir.

**ACTION****07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<b>ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE</b>						

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	120 000	100 000	120 000	100 000
Transferts aux ménages	15 000	10 000	15 000	10 000
Transferts aux autres collectivités	105 000	90 000	105 000	90 000
<b>Total</b>	<b>120 000</b>	<b>100 000</b>	<b>120 000</b>	<b>100 000</b>

La subvention, couvrant à la fois des allocations sur-complémentaires de retraite, des rentes d'accident du travail (versées par le Service des retraites de l'État - SRE) et les frais de gestion de l'Association pour la prévoyance collective (APC), a été inférieure de 20 000 € aux prévisions établies dans le cadre du PLF 2020.

**ACTION****11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)			0 0			0 0

Cette action a été supprimée par la loi de finances initiale pour 2020.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

---

**Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers**

---

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO